

## AUDIT

### Transport Matières Dangereuses

#### Référentiel :

ADR 2011 :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route
RID 2011 :	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
ADNR 2011 :	Règlement pour le transport de matières dangereuses sur le Rhin.
ADN 2011 :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigations intérieures.
OACI (IATA 52°) :	Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG 34-08 :	Code maritime international du transport des marchandises dangereuses.

#### Domaine d'intervention :

Expéditeur   
  Transporteur   
  Destinataire   
  Chargeur   
  Emballeur   
  Remplisseur

Durée : 1 jour

Horaires	Programme	Auditeur(s)	Personnes à rencontrer
9h à 9h30	<b>Présentation.</b> Réunion d'introduction. Examen du plan d'audit. Questions diverses de fonctionnement dans le déroulement de la mission du conseiller. Points particuliers à aborder lors de la journée.		Direction. Responsable Sécurité du site.  Prévoir l'accompagnement permanent du conseiller sur le site lors de la journée.
9h30 à 12h00	<b>Visite du site</b> , selon le circuit d'organisation d'un transport qui comprend toutes les opérations et conditions associées au mouvement des MD, telles que l'identification et la classification, le choix du confinement et sa préparation, l'envoi, le chargement, l'acheminement, y compris l'entreposage en transit, le déchargement et la réception au lieu de destination final.  <b>Documents à examiner :</b> Listing des matières concernées, protocole(s) de sécurité, procédures, plan de circulation, zones de stationnement, consignes (dépotage, remplissage, chargement et déchargement) consignes de sécurité, affichage.		Toute personne de l'entreprise intervenant dans la chaîne de préparation, chargement - déchargement, des marchandises dangereuses (interviews ponctuelles, ne nécessitant pas une présence permanente), y compris les déchets dangereux produits par l'entreprise ainsi que les échantillons.
13h30 à 16h30	<b>Audit documentaire :</b> Examen des règles ou procédures mises en place dans le cadre de l'identification, la manipulation, le confinement, le dépotage, le chargement-déchargement des produits, la documentation et de la formation des personnels intervenants. Mesures d'urgences (gestion de crise). Plan de sûreté : nécessité d'en établir un.  <b>Rédaction du questionnaire d'audit</b>  <b>Documents à examiner :</b> Procédures, FDS des produits ou listing des MD, documents de travail, dossier de formation des personnels intervenants, habilitations diverses.		Responsable sécurité du site, responsable logistique, responsable du suivi des formations, toute personne de l'entreprise intervenant dans la chaîne de chargement - déchargement et expédition des marchandises dangereuses (interviews ponctuelles, ne nécessitant pas une présence permanente).
16h 30 à 17h00	<b>Synthèse et réunion de débriefing de l'audit</b>		Direction Responsable Sécurité, Responsable transport, Toute personne responsable intervenant dans la chaîne du TMD.

Nous vous remercions de mettre à disposition une salle, pour l'examen des procédures et documents, et la synthèse.

Ce programme est indicatif et peut être modifié en fonction des impératifs de l'entreprise.